

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Thématique de l'appel à projets 2013

Bien vieillir en Alsace : quelles préventions ?

<u>CONTACT</u> :

Sandra FILLEULE – Déléguée Générale

Fondation Alsace Personnes Agées

4 rue de la Houblonnière – 68000 COLMAR
Tel : 03.89.32.78.88

E-mail : contact@fondationalsacepersonnesagees.fr
Site : http://www.fondationalsacepersonnesagees.fr

MODE D'EMPLOI

Le formulaire de candidature à compléter comporte :

1. Une lettre d'intention argumentée précisant :
   - La motivation et l'engagement de la structure gestionnaire (Chef de projet, Président ou Directeur, …) ;
   - Une présentation du projet ou de l'intention du projet, des constats relevés motivant le projet, des besoins et des questions auxquels il répond et des bénéfices attendus pour l'établissement, la personne et son entourage ;
   - Une présentation du (des) porteur(s) et des acteurs du projet, des partenaires.
2. Un complément d'informations sur le projet
3. Une demande de soutien méthodologique, si nécessaire
4. Le budget prévisionnel du projet
5. La liste des pièces à joindre au dossier
6. L'autorisation de communication
7. L'attestation sur l'honneur

Le planning

Etape 1 : Jusqu'au 18 avril 2013

Dépôt du **formulaire de candidature**. *Formulaire à télécharger sur www.fondationalsacepersonnesagees.fr*

Etape 2 : du 19 avril au 26 mai 2013

Délibération du jury de la Fondation Alsace Personnes Agées pour le choix des projets retenus

Etape 3 : 12 juin 2013

Validation des projets retenus par le Conseil d'Administration de la Fondation Alsace Personnes Agées et **attribution des subventions**

Etape 4 : Fin juin 2013

Remise des prix.

Les formulaires de candidature sont à compléter directement sur le site Internet de la Fondation Alsace Personnes Agées **avant le 18 avril 2013** à l'adresse suivante : **www.fondationalsacepersonnesagees.fr**

Tout dossier réceptionné fera l'objet d'un accusé de réception par e-mail sous 8 jours.

Appel à projets 2013
Bien vieillir en Alsace : quelles préventions ?

TITRE DU PROJET :

ORGANISME PORTEUR DU PROJET ***(personne morale, demandeur) :***

Nom :

Statut/Type de structure :

Objet :

Représentant légal (Titre, Nom et prénom) :

Adresse :

CP et Ville :

Téléphone : Fax :

Site Internet :

CHEF DE PROJET ***désigné par le porteur de projet :***

Nom :

Prénom :

Titre :

Fonction :

Adresse :

CP et Ville :

Téléphone : Portable (facultatif) :

E-mail :

INSTITUTION OU SE DEROULERA LE PROJET ***(si différente) :***

Nom de l'Institution :

Adresse :

CP et Ville :

Téléphone :

Fax :

Site Internet :

E-mail :

I. Une lettre d'intention argumentée (à compléter ci-dessous) :

Dans cette lettre d'intention argumentée, la Fondation Alsace Personnes Agées attend les informations suivantes :

A. Motivations et engagements du porteur du projet

B. Présentation du projet ou de l'intention du projet

a. Résumé succinct du projet

b. Objectif(s) du projet

c. Contexte et/ou la justification du projet

Fondation Alsace Personnes Agées – 4 rue de la Houblonnière – 68000 COLMAR
Reconnue d'utilité publique par décret du 23 janvier 2012

d. Caractère innovant du projet

e. Besoins et questions auxquels répond le projet et bénéfices attendus pour la personne ou son entourage

f. Perspectives d'élargissement, d'extension, de diffusion, de reproductibilité ou de pérennisation du projet

C. Présentation des acteurs du projet, des partenaires, et de l'articulation entre les acteurs.

II. Informations complémentaires pouvant être ajoutées si le porteur estime qu'elles peuvent être utiles à la compréhension et l'analyse du dossier

Ces informations peuvent être ajoutées ci-dessous ou intégrées dans un fichier joint en complément du dossier.

III. Soutien méthodologique du porteur de projet, si besoin

La Fondation Alsace Personnes Agées peut vous apporter un soutien méthodologique si nécessaire. Merci de préciser les points sur lesquels vous demandez notre expertise, notre accompagnement.

IV. BUDGET PREVISIONNEL EN EUROS T.T.C.

Ce budget prévisionnel doit permettre à la Fondation Alsace Personnes Agées de cerner la nature des dépenses liées au projet ainsi que les montants des frais engagés.
Le budget doit être détaillé et le plus explicite possible.

Joindre un budget prévisionnel du projet.

V. Liste des pièces à joindre au dossier

Concernant le projet

- Informations complémentaires pouvant être ajoutées si le porteur estime qu'elles peuvent être utiles à la compréhension et l'analyse du dossier (fichier joint)
- Le budget prévisionnel du projet.

Concernant la structure :

- Les statuts de l'organisme
- La liste des personnes chargées de l'administration de la structure (Conseil d'Administration, Bureau, …)
- Le bilan et le compte de résultat de la structure des 3 dernières années
- Le budget prévisionnel 2013 de la structure
- Le plus récent rapport d'activité approuvé
- Un relevé d'identité bancaire

VI. Autorisation de communication

Je soussigné(e), (Nom et prénom) :

représentant(e) légal(e) de l'association :

- autorise la Fondation Alsace Personnes Agées à communiquer sur le projet financé
- m'engage à transmettre à la Fondation Alsace Personnes Agées les articles, photos, vidéo et autres supports utilisables dans le cadre d'une communication

  Les photos doivent être libres de droits et avec autorisation de reproduction par la Fondation Alsace Personnes Agées.
- m'engage à citer la Fondation Alsace Personnes Agées comme financeurs de l'action dans ma communication

Fait, le à

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle–ci.

Signature :

VII. Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e), (Nom et prénom) :

représentant(e) légal(e) de l'association :

- certifie que l'association est régulièrement déclarée
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales, ainsi que des cotisations et paiements y afférant
- certifie exactes les informations du présent dossier
- demande une subvention de : € à la Fondation Alsace Personnes Agées
- précise que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de structure.

Fait le , à

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle –ci.

Signature :

Attention :

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.